

**DÉCISION SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**  
**Doc.Assembly/AU/9(XXII)**

**La Conférence,**

1. **RAPPELLE** sa Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA / UA et en particulier son engagement à articuler les idéaux et les objectifs du continent en un programme de cinquante ans de l'Union africaine;
2. **RÉITÈRE** son engagement pour la transformation de l'Afrique et l'importance des cadres continentaux existants qui englobent les aspirations politiques, économiques et sociales du continent ;
3. **RECONNAÎT** la nécessité d'assurer le suivi et la surveillance des progrès accomplis concernant les cadres continentaux en particulier dans le cadre de l'Agenda 2063 ;
4. **RÉALISE** que l'Agenda de développement post-2015 sera un cadre global non spécifiquement africain ;
5. **APPROUVE** le fait que les objectifs de développement en Afrique soient articulés de manière à être compatibles avec les cadres continentaux existants et servir de jalons pour le suivi et la surveillance des progrès de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
6. **DONNE MANDAT** à la Commission, à la CEA et à la BAD pour travailler sur l'articulation des objectifs de développement en Afrique dans le contexte de l'Agenda 2063 et conformément aux objectifs qui y sont définis.



# Decision on African Development Goals Doc. Assembly/AU/9(XXII)

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/399>

*Downloaded from African Union Common Repository*